



# Les Clés de l'Éducation Routière 2023-2024

Le concours des Clés de l'Éducation routière, organisé tous les deux ans depuis 2008, est ouvert aux enseignants des établissements scolaires du 1er et 2nd degré, y compris spécialisés (IME, EREA...). Objectif ? Valoriser le travail réalisé par les élèves et les enseignants, sur le thème de la prévention des risques routiers.

Cette année, les Conseils Municipaux de Jeunes peuvent aussi participer.

## Quel est le principe du concours ?

Pour participer, les enseignants doivent :

- **1** - Incitez les jeunes à devenir des **ambassadeurs de la prévention des risques** en leur demandant de réaliser une ou plusieurs des productions suivantes (4 catégories de production possibles) :

Communication visuelle	Communication orale	Communication écrite	Communication par le jeu ou la construction
Film Affiche Dessin ou BD Flyer, ...	Théâtre Chanson Exposé Atelier, ...	Journal Livres Blog Site internet, ...	Jeu de société Jeu de plein air Réalisation scientifique (expérience, modélisme...)

- **2** – Poster leur(s) réalisation(s) sur [www.cles-education-routiere.fr](http://www.cles-education-routiere.fr) (ou si ce n'est pas possible, les envoyer par courrier postal au Centre national).
- **3** – Remplir le dossier de candidature (en ligne ou à imprimer) afin d'expliquer en quelques mots comment cette production a permis de sensibiliser d'autres élèves, les parents... ou encore le grand public. **Date limite de candidature : 20 mars 2024**
- **4** – Les **12 meilleurs projets** recevront une **dotation de 800 euros pour l'achat de matériel pédagogique** de leur choix et cinq de leurs représentants seront invités à une cérémonie de **remise des prix au ministère de l'Éducation Nationale**.

Pour en savoir plus sur le concours  
et voir les réalisations récompensées ces dernières années,  
[rendez-vous sur www.cles-education-routiere.fr](http://www.cles-education-routiere.fr)